



Doc. 13978

04 février 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne

Proposition de résolution

déposée par M. Stefan SCHENNACH et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les récents changements et réformes, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et les nouvelles lois relatives à la radiodiffusion ou à la police, ont fait naître des préoccupations quant à l'engagement constant de la Pologne en faveur des principes essentiels du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement de l'Etat de droit.

Compte tenu des questions fondamentales concernées et de l'inquiétude suscitée par ces récentes évolutions, notamment eu égard au respect de l'Etat de droit, il est important que le fonctionnement des institutions démocratiques soit suivi de près pour veiller à ce que celles-ci soient pleinement conformes aux obligations de la Pologne en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire décide donc d'examiner le fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BONET Sílvia Eloísa, Andorre, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LE BORGNI' Pierre-Yves, France, SOC
LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
MATEU Meritxell, Andorre, ADLE
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
PALLARÉS Judith, Andorre, ADLE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste